

DESIGNATION DES PRODUITS	Marge brut
— Colle	19 %
— Détergents liquides à l'exclusion du Javel et Grésyl	16 %
— Désinfectants ménagers ..	16 %
— Encres scolaires et d'imprimerie	16 %
F. — Textiles	20 %
— Tissus coton (y compris les draps de lit)	21 %
— Draperie et lainage	22 %
— Tissus soierie S.N. + S.A.	24 %
— Ameublement (y compris de velours) et tissus jacquard	28 %
— Bonneterie	24 %
— Confection	23 %
— Papiers sanitaires	18 %
— Carton	16 %
— Radio Télé, Antennes	12 %
— Electro ménager	15 %
— Cables électriques et téléphoniques	16 %
— Mécaniques	17 %

A N N E X E

Marges industrielles des produits soumis à l'auto-homologation au stade de la production

DESIGNATION DES PRODUITS	Marge brute
A. — Produits alimentaires	15 %
— Biscuits	18 %
— Biscuits - biscuits gaufrettes	18 %
— Chocolat	16 %
B. — Articles en plastique	21 %
C. — Chaussures :	22 %
D. — Matériaux de construction ..	18 %
— Marbre - sciage	20 %
— Marbre - usinage	24 %
— Carreaux mosaïques	17 %
— Tuyaux en amiante ciment	20 %
— Aggloméré	16 %
E. — Produits chimiques	16 %
— Peinture à l'exclusion des résines et toutes autres matières servant à la fabrication de la peinture ..	23 %
— Mastic	23 %